

"A-ILA"

Société Civile au capital de 5.000,00 €
Siège Social : chez Althémis Lyon-Rhône-Alpes, 105 rue du président Edouard HERRIOT,
69002 LYON
932 167 513 au RCS de LYON

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
En date du 3 septembre 2024

DEUXIEME DECISION

Libération du capital et modification des articles 6.4 et 7 des statuts.

Les Associés constatent à l'unanimité que le capital social a été intégralement libéré à hauteur de CINQ MILLE euros (5.000,00 EUR), soit par :

-Monsieur Mohamed ALTRAD, la somme de CINQ EUROS (**5,00 EUR**), en date du 22 août 2024.

-Monsieur Mathias ALTRAD, la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (**999,00 EUR**), en date du 22 août 2024.

-Madame Fanny ALTRAD, épouse TRUBERT, la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (**999,00 EUR**), en date du 6 août 2024.

-Monsieur Djena ALTRAD, la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (**999,00 EUR**), en date du 22 août 2024.

-Monsieur Noha ALTRAD, la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (**999,00 EUR**), en date du 22 août 2024.

-Madame Ema ALTRAD, la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (**999,00 EUR**), en date du 22 août 2024.

ainsi qu'il résulte du relevé de compte ouvert au nom de la Société, en la comptabilité de la SAS Althémis Lyon-Rhône-Alpes, titulaire d'un office notarial sis à LYON (69002) – 105 rue du Président Edouard HERRIOT et dont une copie demeure ci-annexée.

En conséquence, les Associés constatent à l'unanimité que le capital social a été intégralement libéré en date du **2 septembre 2024** et décident de modifier l'article 6.4 et l'article 7 des statuts :

« 6.4 Versements des fonds - Libération des apports.

Aux termes de l'acte contenant les décisions unanimes des associés en date du

les associés ont constaté que le capital social de 5.000 € a été intégralement libéré en date du 02 septembre 2024.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme **CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR)**.*

*Il est divisé en **5.000 parts, d'UN EURO (1,00 EUR)** chacune, numérotées de **1 à 5.000**, **entièrement libérées** et attribuées comme suit [.....] »*

Le reste de l'article 7 demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Les Associés confèrent à l'unanimité tous pouvoirs à tous notaire assistant, clerks ou employés de la Société « Althémis Lyon-Rhône-Alpes », Société par actions simplifiée titulaire d'un Office Notarial à LYON (69002) 105 rue du Président Edouard Herriot, membre du réseau "Groupe ALTHÉMIS" ayant son siège social à Paris (75017) 79 rue Jouffroy d'Abbans, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et administratives nécessaires.

COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR LA GERANCE**Mme Fanny ALTRAD**

10 septembre 2024

DocuSigned by:

Fanny ALTRAD

37D9AD9597F347E...